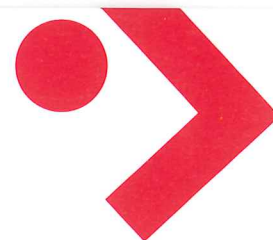


FAISONS LE POINT
SUR VOTRE ASSURANCE VIE
AUJOURD'HUI



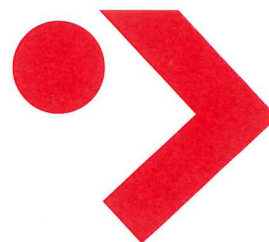
Communication à caractère publicitaire.



CAISSE D'ÉPARGNE



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



POUR VOIR PLUS LOIN DEMAIN...



Cher Monsieur LEGENDRE,

Vous détenez un **contrat d'assurance vie multisupport** à la Caisse d'Épargne qui vous permet de chercher à valoriser votre capital pour réaliser vos projets.

Sur ce contrat, vous avez choisi d'investir, en complément du support en euros sécurisé, sur des supports financiers en unités de compte*, pour chercher à profiter du potentiel de rendement des marchés financiers.

En contrepartie, ces supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital lié aux fluctuations des marchés financiers.

* La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

Aussi est-il essentiel, afin de vous accompagner sur le long terme, de vous rencontrer régulièrement.

Cette rencontre est l'occasion de vérifier l'adéquation de la répartition du capital de votre contrat à votre profil d'investisseur et à vos objectifs, pour :

- gérer votre placement au plus près de vos projets,
- associer potentiel de performance et sécurité,
- chercher à optimiser le rendement de votre investissement.

Le moment est venu de faire le point. Je vous invite à nous contacter dès à présent pour réaliser un bilan de votre contrat d'assurance vie multisupport, afin qu'il continue de répondre à vos besoins et à vos exigences.

Bien cordialement,

Votre Chargé d'Affaires Gestion Privée

PRENDRE RENDEZ-VOUS



0 800 810 860
(Service & appel gratuits)



www.caisse-epargne.fr
Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Communication à caractère publicitaire.

QUELQUES CONSEILS **POUR ACCOMPAGNER VOTRE INVESTISSEMENT** **SUR LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE⁽¹⁾**

Vous avez choisi d'investir une partie de votre capital sur des supports en unités de compte⁽¹⁾ pour rechercher un potentiel de performance sur les marchés financiers. **Parce que ces supports fluctuent et qu'ils présentent un risque de perte en capital, il est judicieux de mettre en place des solutions permettant d'en tirer le meilleur parti. Faites le point avec votre conseiller.**



CHOISISSEZ L'OPTION
D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES⁽²⁾
**ADAPTÉE À VOTRE
SENSIBILITÉ AU RISQUE**

Sécuriser vos plus-values, investir progressivement sur les supports en unités de compte⁽¹⁾, mettre votre capital à l'abri en cas de baisse des marchés... chaque option d'arbitrages automatiques accompagne votre investissement sur les marchés financiers. Avec l'aide de votre conseiller, mettez en place celle qui correspond à votre profil d'investisseur, à vos objectifs et au niveau de risque que vous êtes prêt(e) à prendre.



CONFIEZ LA GESTION
FINANCIÈRE DE VOTRE
CAPITAL À UN EXPERT
POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ

Gérer soi-même son investissement sur les supports en unités de compte⁽¹⁾ peut se révéler complexe et chronophage. Selon votre contrat⁽²⁾, confiez la gestion financière de ces supports à des experts qui ajusteront leur répartition selon les opportunités des marchés financiers. Vous avez simplement à choisir avec votre conseiller l'orientation de gestion adaptée à votre profil d'investisseur : l'expert fera le reste et vous serez informé régulièrement.



EFFECTUEZ DES VERSEMENTS
RÉGULIERS⁽²⁾ **POUR
CHERCHER À PROFITER
DES OPPORTUNITÉS DES
MARCHÉS FINANCIERS**

Les versements réguliers sur les supports en unités de compte⁽¹⁾ peuvent être un bon complément à votre investissement initial. Cela peut permettre de lisser la valeur d'acquisition de ces supports et d'atténuer l'impact des fluctuations baissières des marchés financiers. Vous fixez le montant et le rythme de vos versements que vous pouvez suspendre à tout moment.

⁽¹⁾ La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

⁽²⁾ Selon les conditions et limites définies dans les conditions générales ou notice d'information du contrat.

Contrats d'assurance vie multisupports de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le code des assurances.



Abonnez-vous à la lettre d'information **Vision Patrimoine**, sur
www.gestionprivee.caisse-epargne.fr/inscription-newsletter/



CAISSE D'ÉPARGNE



BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris n° 493 455 042, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le N° 08 045 100 -